Paiement des activités périscolaires : et si tout devenait plus simple ?

À partir de **janvier 2026**, la façon de régler vos factures périscolaires évolue ! **Fini les chèques, les espèces ou les paiements en ligne à chaque échéance** – place au **prélèvement automatique**, une solution plus simple, plus sécurisée et sans risque d'oubli.

Mais en quoi consiste ce changement ? Comment l'activer ? Et quels avantages pour vous, parents d'élèves ? On vous explique tout.

Pourquoi passer au prélèvement bancaire ?

Chaque mois, le règlement des factures périscolaires (cantine, études surveillées) peut devenir une source de stress :

- **Oubli de paiement**
- **Démarches répétitives** → envoi de chèque, saisie en ligne…

Le **prélèvement automatique (SEPA)** résout ces problèmes en un clic : ☑ **Un seul mandat à signer**, valable pour toutes les échéances. ☑ **Paiement garanti**, sans action de votre part. ☑ **Sécurité renforcée**.

Comment ça marche ?

Remplir et signer le mandat SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA sera à **retourner avant le 31 décembre 2025** :

- **Par mail** : affaires-scolaires@chapet.com
- **En mairie** : dépôt en accueil ou aux services scolaires.

⚠ **Attention** : Sans ce mandat, le prélèvement ne pourra pas être activé.

À vous de jouer !

Le prélèvement automatique, c'est : ✓ **Plus de sérénité** ✓ **Un gain de temps**

Besoin d'aide ? Contactez le service affaires scolaires au 01.34.74.51.15 ou en mairie.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : Prélèvement enfance

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez COMMUNE DE CHAPET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous banque à débiter votre compte conformément aux instructions de COMMUNE DE CHAPET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR75ZZZ8559A4

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	CREANCIER
Nom – Prénom :	**Nom : COMMUNE DE CHAPET**
Adresse :	**Adresse : Place de la Mairie**
Code Postal :	**Code Postal : 78130**
Ville :	**Ville : CHAPET**
Pays :	**Pays : FRANCE**

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
Identification internationale (IBAN) :	**Identification internationale de la banque (BIC) :**

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à :

Le :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHANT)
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COMMUNE DE CHAPET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec COMMUNE DE CHAPET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.